

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Accueil de Loisirs de Colombelles

L'association départementale des Francas du Calvados est une association d'Education Populaire organisatrice d'accueils collectifs avec et sans hébergement et une fédération d'organismes locaux. Les Francas du Calvados œuvrent à promouvoir les Droits de l'Enfant et à développer la réflexion et l'action autour des loisirs éducatifs pour tous les enfants.

L'organisation des Accueils de Loisirs à Colombelles par les Francas du Calvados fait l'objet d'une Délégation de Service Public.

Inscription

Un dossier famille doit être complété et mis à jour annuellement, il est complété par une fiche d'inscription famille par accueil (accueil cartable et/ou centre de loisirs) et par une fiche sanitaire par enfant.

L'adhésion aux Francas d'un montant de 15 euros est demandée en complément de la tarification liée à la fréquentation, il s'agit d'une adhésion familiale valable 12 mois. Cette adhésion couvre l'ensemble des propositions Francas.

L'inscription n'est prise en compte qu'à réception du dossier complet et d'un acompte de 50% du montant prévisionnel dû pour la période (entre les vacances scolaires).

Tarification

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial des familles conformément aux exigences de la CAF, ce quotient est calculé comme suit :

Quotient Familial = $\frac{1/12^e \text{ des ressources annuelles} + \text{prestations familiales mensuelles éventuelles}}{\text{Nombre de parts du foyer}}$

Centre de loisirs mercredis et vacances :

Tarifs à la 1/2 journée		Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6
<i>Quotients familiaux</i>		0 à 450€	451 à 620€	621 à 800€	801 à 1000€	1001 à 1220€	1221 et +
Colombellois	sans repas	4,12 €	4,45 €	5,74 €	6,08 €	6,41 €	7,18 €
	avec repas	6,02 €	7,05 €	8,99 €	9,43 €	10,31 €	11,18 €
Extérieurs	sans repas	4,94 €	5,34 €	6,88 €	7,29 €	7,68 €	8,61 €
	avec repas	6,84 €	7,94 €	10,13 €	10,64 €	11,58 €	12,61 €
Tarifs à la journée		Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6
<i>Quotients familiaux</i>		0 à 450€	451 à 620€	621 à 800€	801 à 1000€	1001 à 1220€	1221 et +
Colombellois	sans repas	6,70 €	7,36 €	9,94 €	10,61 €	11,28 €	12,82 €
	avec repas	8,60 €	9,96 €	13,19 €	13,96 €	15,18 €	16,82 €
Extérieurs	sans repas	8,03 €	8,84 €	11,93 €	12,73 €	13,53 €	15,39 €
	avec repas	9,93 €	11,44 €	15,18 €	16,08 €	17,43 €	19,39 €

Accueil Cartable matin et soir :

Tarifs à l'heure		Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6
<i>Quotients familiaux</i>		0 à 450€	451 à 620€	621 à 800€	801 à 1000€	1001 à 1220€	1221 et +
Colombellois		1,50 €		2,00 €		2,50 €	
Extérieurs		1,80 €		2,40 €		3,00 €	

Un acompte de 50% du montant total prévisionnel pour la période (entre les vacances scolaires) doit obligatoirement être joint à votre inscription, le montant des différentes bourses fournies sera déduit de la facturation du solde. La facture du solde sera envoyée à l'issue de la période et devra être réglée dans un délai de 30 jours après réception. Sur demande, un étalement des règlements est possible.

Le règlement peut être effectué par :

- **chèque** libellé à l'ordre « Les Francas du Calvados » (indiquer au dos le nom des enfants concernés)
- **virement** (indiquer dans le libellé « Colombelles et le nom des enfants concernés »)

11425	00200	08038804672	42	CE NORMANDIE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1142	5002	0008	0388	0467	242
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	1	4	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte ASS DEP DES FRANCAS DU CALVADOS

BDR MARCHES SPECIALISES

7 RUE COLONEL REMY

14901 CAEN CEDEX 9

TEL : 08.10.32.04.50

francas du calvados

10 18 MAISON POLYVALENTE

QUARTIER DU GRAND PARC

14200 HEROUVILLE ST CLAIR

- **espèces** à l'accueil du centre de loisirs à partir du 1^{er} septembre 2021
- **chèques vacances**

La procédure pour le paiement par **CESU** est en cours. Ce mode de règlement sera très prochainement possible ; dès que les modalités seront connues l'information sera transmise aux usagers du centre. Pour tout autre mode de paiement souhaité, nous contacter au 02.31.47.61.61.

Annulation / Exclusion

Les **modifications d'inscriptions** peuvent avoir lieu :

- au plus tard, 5 jours ouvrés avant pour le centre de loisirs
- au plus tard la veille avant 18h pour l'accueil cartable

Il est indispensable de doubler l'information orale par un écrit : colombelles@francasnormandie.fr

Passé ce délai, en cas d'annulation de la part de la famille, un certificat médical ou une pièce attestant la gravité de la cause d'absence sera demandé.

Passé ce délai et sans raison justifiant l'annulation, la totalité du coût prévisionnel sera facturé.

Par ailleurs, l'association se réserve le droit de mettre fin à l'inscription d'un enfant dont le comportement irait à l'encontre du bon déroulement de l'accueil. La famille sera préalablement alertée et une recherche de solutions sera entreprise avant d'envisager l'exclusion. En cas d'actes délictueux, l'exclusion sera à effet immédiat.

Aucun remboursement ne pourra être demandé en cas d'exclusion d'un enfant du fait de comportement inadapté en collectivité et/ou d'actes délictueux.

Réclamations

Les réclamations pourront être faites dans un délai maximum de 30 jours après les faits par téléphone mais elles devront obligatoirement être suivies d'un courrier.

Les activités et programmes annoncés ne sont pas contractuels et feront l'objet d'un travail pédagogique avec les enfants. Ainsi, l'ensemble de la proposition de départ peut être modifiée par les enfants.

Informatique et Libertés

Chaque participant à un droit d'accès et de rectification sur les fichiers informatiques des inscriptions.

Assurance

Nous vous informons que les Francas du Calvados sont assurés auprès de la MAIF. Cette assurance couvre la garantie en responsabilité civile (organisateur, exploitants des locaux, préposés et participants). Cette assurance ne couvre pas les dommages individuels (sans tiers) que votre enfant pourrait causer lors des activités du centre de loisirs et des campings. Il est donc de votre intérêt de compléter cette garantie par un contrat d'assurance personnel couvrant les dommages individuels.